



Sainte-Anastasia, le 22 septembre 2022

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Du 21 septembre 2022

GT/LD

L'an deux mille vingt-deux, le 21 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasia régulièrement convoqué le 15 septembre 2022, s'est réuni au foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRÉSENTS : MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent – Madame FOURES Josiane – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – MM COULON Daniel – AUBIN Dimitri – BECHARD Alain – Mmes ARNAUD GIBOULET Sophie – SCHMITT Maire-Gil – PANAFIEU Blandine - DE CORO Jessica – MENALDO KEBDANI Nadia – ALTIER Jonathan –

ABSENTS : Mmes POULLET - Mme BAECKER Sybille - Danielle MM REBUFFAT - Jacky NEVEU James

PROCURATIONS : Mme POULLET Danielle à M. HIBSCHELE Jean-Marc
Mme BAECKER Sybille à M. TIXADOR Gilles
M ; neveu James à M. FABRE Alain
M. REBUFFAT Jacky à M. ALTIER Jonathan

Soit 19 votants

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Sophie GIBOULET est désignée secrétaire de séance.

→ Vote d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

Monsieur le maire soumet à l'assemblée l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : accepté par 17 voix pour et 2 voix contre (Mmes MENALDO KEBDANI – PANAFIEU).

2. Approbation du procès-verbal du 29 juin 2022

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2022 est approuvé par 18 voix pour et 1 abstention (Mme MENALDO KEBDANI).

3. Approbation du procès-verbal du 27 juillet 2022

Le procès-verbal de la séance du 27 juillet 2022 est approuvé par 18 voix pour (Mme PANAFIEU ne prend pas part au vote).

4. Tarifs cantine :

A compter du 1^{er} novembre, le prix du repas au restaurant scolaire est porté à 4,20 €. Voté par 17 voix pour, 1 abstention (Mme MENALDO KEBDANI) et 1 voix contre (Mme PANAFIEU).

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

5. Vente de l'immeuble cadastré section AR n° 94 correspondant à l'ancienne école de Vic :

La vente à Monsieur ITIN, de l'immeuble situé au hameau de Vic, cadastré section AR n° 94, au prix de 230 000 € (deux cent trente mille) est approuvée par 17 voix pour, 1 abstention (Mme MENALDO KEBDANI) et 1 voix contre (Mme PANAFIEU).

6. Demandes de subventions :

6.1 Rénovation du mur d'escalade (CANIM)

Le plan de financement et la demande de subvention à la CA Nîmes Métropole sont approuvés à l'unanimité.

6.2 Aménagement d'un skate – nouveau plan de financement (EUROPE + CANIM)

Le plan de financement et les demandes de subvention à Nîmes métropole et à l'Europe au titre des fonds LEADER sont approuvés à l'unanimité.

7. Modification des statuts du SMLG :

La modification des statuts du syndicat mixte Leins Gardonnenque, tenant compte de la suppression de 2 pôles de compétences et de l'ajout d'un point autorisant les groupements de commandes, est approuvée à l'unanimité.

8. Convention avec l'association FOOT REGORDANE

La convention d'utilisation du stade municipal Jérémy LLOBET avec l'association FOOT US REGORDANE basée à Saint-Génies, est approuvée à l'unanimité.

9. Incorporation dans le domaine public communal de l'impasse du Viala :

L'incorporation dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée section AV n° 860, constituant pour partie l'impasse du Viala est approuvée à l'unanimité.

Point supplémentaire : Suite à la fermeture du bar le Castellans, le conseil municipal approuve par 17 voix pour et 2 voix contre (Mmes PANAFIEU – MENALDO KEBDANI) l'acquisition d'une licence IV de débit de boissons au prix de 14 500 € (quatorze mille cinq cents) à Monsieur MASSEBOEUF Cyril, gérant de la Sarl LE DONJON II, sis 47 place du Foiral – 48 200 SAINT CHELY D'APCHER

Le Maire,

Gilles TIXADOR

